

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00342

PROGRAMMATION 2020 DU CONTRAT DE VILLE - TRANCHE 2

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 13 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 68

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Bernard BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. François DRIOL donne pouvoir à M. Georges HALLARY,

M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles BOUDARD, M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :
Mme Siham LABICH

Le 25 novembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20201119-0202003420

DATE D'APPARITION : 25 novembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

PROGRAMMATION 2020 DU CONTRAT DE VILLE - TRANCHE 2

La loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine redéfinit les quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté et instaure un nouveau contrat, le Contrat de Ville Urbain et Social pour la période 2015-2020.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2015, le Contrat de Ville 2015-2020 a été adopté. Ce Contrat de Ville est constitué d'un contrat cadre porté par Saint-Etienne Métropole et décliné en conventions d'application communales et thématiques. Il définit une nouvelle géographie prioritaire, et cible ainsi 39 quartiers sur 12 communes, concernant 70 000 habitants.

Les quatre priorités repérées sur le territoire pour réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain sont les suivants :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants ;
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération ;
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi ;
- promouvoir les valeurs de la République, la laïcité, et la lutte contre les discriminations.

Un protocole d'engagements réciproques et renforcés qui actualise les priorités du contrat de ville et les engagements notamment de l'Etat et de Saint-Etienne Métropole pour la période 2020 à 2022 a été approuvé par le Bureau Métropolitain du 16 janvier 2020.

Pour 2020, un appel à projets a été lancé le 1^{er} octobre 2019. Suite à cet appel à projets :

- 343 projets ont été recensés ;
- 93 projets sollicitent le soutien financier de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau, en date du 14 février 2020 a validé une première tranche de la programmation 2020. Cette première tranche comptait 64 projet pour un montant de subventions de Saint-Etienne Métropole de 429 970 € en crédits de fonctionnement (55 projets) et 98 000 € en crédits d'investissement (9 projets de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité – GUSP).

Au titre de la deuxième tranche de programmation du Contrat de Ville, Saint-Etienne Métropole propose le soutien de 7 projets à hauteur de 29 110 € répartis de la manière suivante :

PRIORITES DU CONTRAT DE VILLE	Nombre d'actions	Montant accordé
PILIER 2/ Améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération (investissement)	2	11 000€
PILIER 3/ Développer l'activité économique et favoriser l'emploi (fonctionnement)	4	7 110 €
PILIER 4/ Laïcité valeurs de la république et lutte contre les discriminations (fonctionnement)	1	11 000 €
TOTAL	7	29 110 €

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le contenu de la 2^{ème} tranche de la programmation 2020 du Contrat de ville ;**
- **approuve la participation financière de Saint-Etienne Métropole à cette programmation 2020 pour un montant global de dépenses de 29 110 € dont 18 110 € en crédits de fonctionnement et 11 000 € en crédits d'investissement ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses et recettes de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les chapitres 65 du budget politique de la ville 2020 ;**
- **les dépenses d'investissement seront imputées sur le chapitre 204 du budget politique de la ville 2020 et suivants ;**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU

ANNEXE 1

Priorité n°2 : Améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Quartier artistique et comestible Centre Social « Espace Alfred Sisley »	Saint-Etienne Quartiers Sud-Est	Embellissement des façades des ateliers artistiques végétalisation de l'espace public en face des ateliers, reconstruction de la cabane sur le jardin partagé, incendiée en février 2020	20 000 €	5 000 €
Aménagement du jardin partagé des Oiselets Centre social Cré'Actifs	Le Chambon Feugerolles	Aménagements sur le jardin partagé (alimentation en eau, accès aux personnes à mobilité réduite, création d'une pergola)	12 000 €	6 000 €
TOTAL PRIORITE N°2			32 000 €	11 000 €

ANNEXE 1

Priorité n°3 : Développer l'activité économique et favoriser l'emploi

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Comment rater son entretien / Compagnie CARNAGES	Action transversale Métropole <i>Intervention supplémentaire sur Montreynaud</i>	Aborder la préparation à l'entretien d'embauche à contrepied (se préparer au pire pour être mieux) grâce à un spectacle créé spécifiquement pour les publics rencontrés lors des représentations de « Pathologie » (spectacle sur le sexisme au travail).	900 €	900 €
Coordination des relais emploi – Développement des compétences / REFLECT TO GROW	Action transversale Métropole	Séminaire à destination des relais emploi afin d'améliorer la prise en charge des demandeurs d'emploi fragilisés par la crise du COVID, et renforcer la cohésion d'équipe et les liens au sein des relais emploi (RE). Faciliter l'intégration des nouveaux collègues.	1 410 €	1 410 €
Coordination des relais emploi – Développement des compétences / FACE LOIRE	Action transversale Métropole	Mieux comprendre les attentes des entreprises en terme de « savoir-être ». Développer les compétences techniques des relais pour une meilleure préparation des demandeurs d'emploi dans l'élaboration des outils de recherche d'emploi : répondre à une offre, se présenter à un entretien d'embauche en se démarquant avec des outils innovants.	1 200 €	1 200 €
Développer son savoir-être FRANCAS DE LA LOIRE	Action transversale Métropole	Les compétences techniques sont importantes en entreprise, mais elles ne sont pas les seules compétences souhaitées. Le savoir-être (comportement, attitude, sens relationnelle...) est également fortement attendu. Proposer aux demandeurs d'emploi une journée pour comprendre les attentes des entreprises, travailler sur l'image que l'on renvoie grâce à une approche ludique et bienveillante. 6 journées prévues sur 6 quartiers.	3 600 €	3 600 €
TOTAL PRIORITE 3			7 110 €	7 110 €

ANNEXE 1

Priorité n°4 : Valeurs de la République, laïcité, lutte contre les discriminations

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action 2020	Contribution SEM T2 (PV)
Ensemble COMEDIE DE SAINT-ETIENNE (Solde de l'action)	Action transversale Métropole	Mettre en débat sous forme d'ateliers de théâtre la thématique lutte contre les discriminations. Faire émerger les valeurs - Promouvoir la tolérance, l'égalité des chances. Lutter contre l'exclusion identitaire. Accompagner les jeunes à porter une analyse critique sur les enjeux de la discrimination Permettre aux jeunes de faire du théâtre et découvrir l'univers artistique de La Comédie de St Etienne. Favoriser la rencontre artistique avec des comédiens, des auteurs, des metteurs en scène... avec une restitution des réalisations théâtrales des jeunes fin 2020 par le biais de la création numérique mis en place, pendant le confinement, avec l'École supérieure d'art dramatique de La Comédie.	115 615 €	11 000 €
		TOTAL PRIORITE N°4	115 615 €	11 000 €

